

# Des unités émergent grâce au démarrage du réseau Morges-Aubonne des garderies

## ENFANCE

L'entrée en vigueur au 1er janvier du réseau d'accueil pour les enfants se concrétise désormais par la création de nouvelles structures. Exemples à Echandens et à Denges.



ROMÉLIA

**«Les communes doivent prouver que leur projet est nécessaire avant d'intégrer le réseau»**

GENEVIÈVE FOURNIER,  
COORDINATRICE DE L'AJEMA

(Accueil de jour des enfants de Morges-Aubonne) avec des subventions à la clé et l'intégration du lieu d'accueil dans le réseau. Le nombre de places passerait de 15 à 30.

Coordinatrice du nouveau dispositif régional, Geneviève Fournier se réjouit des initiati-

ves que suscite l'entrée en vigueur de l'AJEMA: «Quarante et une Municipalités sont entrées en matière et leurs conseils communaux et généraux ont tous accepté d'adhérer. Aujourd'hui, quatre projets sont en route, à Echandens, à Bière, à Tolochenaz et à Denges (*lire ci-dessous*), où les travaux sont les plus avancés.»

Geneviève Fournier précise encore que faire partie de l'AJEMA n'a rien d'automatique: «Les communes doivent faire la preuve que leur structure est nécessaire avant d'intégrer le réseau et toucher des subsides.» Pour preuve: à Echandens, un groupe de travail a enquêté auprès des parents avant de se lancer.

LISE BOURGEOIS

## A Denges, les autorités ont foncé

«Nous sommes les pionniers du réseau!» Un brin malicieux, le syndic, Eric Charmey, n'est tout de même pas peu fier de pouvoir affirmer que la nouvelle unité d'accueil pour écoliers de Denges ouvrira le 1er août.

Eric Charmey gardait depuis longtemps un œil attentif sur l'évolution du projet AJEMA, dans l'idée de s'intégrer au réseau, de bénéficier des subventions de la FAJE (Fondation pour l'accueil des enfants) et par là même d'offrir la possibilité à une vingtaine de parents d'écoliers de mettre

leur enfant sous protection dès le matin, à midi et après l'école.

Le Conseil communal a suivi la Municipalité l'an dernier déjà en mettant une somme au budget pour la transformation des pavillons sis à côté du collège. Les bâtiments amovibles ont déjà été inspectés par le Service de protection de la jeunesse. En prenant de l'avance sur le processus, Denges sera la première commune à pouvoir ouvrir une unité à l'enseigne de l'AJEMA.